


MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	0	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
 Reçu en préfecture le 04/03/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216101-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-1

TOURISME

Office de Tourisme : Tarifs visites guidées

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu les visites guidées proposées par l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de mettre à jour les tarifs et les conditions générales de vente,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)


- **VALIDE** les quatre visites guidées et leurs conditions proposées ci-dessous :

- Visite de la Cathédrale de Saint-Claude,
 - Durée 1h15-30 min / nombres de participant maximum : 30 personnes
- Visite de la Ville de Saint-Claude,
 - Durée : 2h15-30min / nombres de participant maximum : 30 personnes
- Visite « Au fil de l'eau »
 - Durée : 2h15-30min / nombres de participant maximum : 30 personnes / bonne condition physique requise
- Visite « Demi-journée »,
 - Durée : 3h30 / Uniquement pour les groupes / nombres de participant maximum : 30 personnes

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessous :

Catégorie	Prix par personne	Conditions
Bambin	Gratuit	Moins de 6 ans Sur présentation d'un justificatif de l'âge
Enfant	6,00 €	De 6 ans à 15 ans Sur présentation d'un justificatif de l'âge
Adulte	8,00 €	A partir de 16 ans
Personne en Situation de Handicap	6,00 €	Sur présentation de la carte PMR
Carte Avantage Jeune	6,00 €	Sur présentation de la carte
Etudiant	6,00 €	Sur présentation de la carte ou d'un justificatif
Groupe 1 Visite	6,00 €	Groupe constitué de 20 personnes. Tarif applicable aux visites de la Cathédrale de St-Claude, Ville de St-Claude et « Au fil de l'eau ».
Groupe 2 Visites	8,50 €	Groupe constitué de 20 personnes. Tarif applicable à la visite « Demi-journée »
Accompagnateur Groupe	Gratuit	Dans la limite d'une personne par groupe
Chauffeur de bus	Gratuit	Sur présentation de la feuille de route
Scolaire du territoire	2,00 €	Elèves et encadrants : pendant les périodes et le temps scolaire et dans le cadre d'un encadrement pédagogique.
Scolaire hors territoire	4,00 €	Elèves et encadrants : pendant les périodes et le temps scolaire et dans le cadre d'un encadrement pédagogique.

- **APPROUVE** les conditions générales de vente,
- **DONNE** délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs des visites guidées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216102-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	14	0	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : ligne des Hirondelles – sollicitation de prestataires

Vu les engagements mis en place entre Dole Tourisme et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°9/10-3 du 23 juin 2021,

Vu le souhait de messieurs FAIVRE et LALOUETTE de renouveler leurs prestations au même tarif,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude à collaborer avec Olivier Faivre et Laurent Lalouette pour les excursions pour un montant de 200 € par excursions,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	0	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216103-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-3

TOURISME

Comité Départemental du Tourisme : convention Application numérique de parcours ludiques Jur'Aventure

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu la convention transmise par le Comité Départemental du Tourisme du Jura pour la création d'une application numérique spécifique pour permettre aux touristes, visiteurs et habitants de découvrir le département du Jura à travers des parcours ludiques d'itinérances,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **VALIDE** la participation financière de 2 500 € incluant l'achat de l'outil, la prestation d'accompagnement du fournisseur, la formation au back office et l'abonnement annuel de 400 € pour l'accès au back office,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	0	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216104-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-4

TOURISME

Office de Tourisme : convention de partenariat au collectif Montagnes du Jura et aux collectifs-filières Patrimoine et Itinérance

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu la proposition du Comité Régional du Tourisme – Bourgogne-Franche-Comté Tourisme de contribuer à ces plans d'actions par le biais d'un partenariat avec contribution financière. Ce partenariat concerne l'adhésion au collectif « Montagnes du Jura » qui permet de bénéficier de la promotion et la communication de cette destination en France et à l'international. Ce partenariat concerne également l'adhésion aux deux collectifs-filières « Patrimoine » et « Itinérance » représentant une valorisation et un développement plus ciblés des offres


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la participation financière de ce partenariat à hauteur de 4 000 € TTC en 2022 pour l'adhésion au collectif Montagnes du Jura et aux deux collectifs-filières Patrimoine et Itinérance,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	0	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216105-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-5

TOURISME

Office de Tourisme : ordre d'insertion CDT dans le magazine #Jura


Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Dans le cadre de la valorisation de l'offre touristique du Jura, le Comité Départemental du Tourisme du Jura – Jura Tourisme – propose à l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude une offre de communication,

Vu l'offre constituée d'un publi-reportage et d'une rubrique sur le site internet,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir l'offre n°2 pour un montant de 2 500 € TTC,
- **ACTE** que le publi-rédactionnel paraîtra dans le magazine #Jura et ses versions en langues étrangères, sera publié dans la rubrique « actu et coups de cœur » du site portail Jura Tourisme ainsi que sur leur page Facebook,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216106-DE	
					Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	14	0	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-6

TOURISME


Office de Tourisme : CDT : Convention de partenariat Hiver 2021-2022

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques,

Le Conseil Départemental du Tourisme du Jura anime depuis plusieurs années le collectif neige regroupant les Offices de Tourisme du Haut-Jura qui a pour objectif de définir, valider et mettre en œuvre une campagne de communication/promotion permettant de valoriser l'hiver dans le Jura.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison 2021/2022,
- **VALIDE** la participation financière à hauteur de 1 000 € TTC pour la campagne « hiver » mis en place par le Conseil Départemental du Tourisme,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022
					Reçu en préfecture le 25/02/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	14	0	1	0	ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216107-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> 
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/10-7

TOURISME

Office de Tourisme – Ateliers partenaires 2022

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques,


Vu les missions proposées par l'Office de Tourisme pour accompagner ses partenaires,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les prestataires des ateliers et tarifs ci-dessous :

Ateliers	Prestataire	Tarifs
Aménagement HOME STAGING	Plume Déco	1 428.10 €
Accueil de la Biodiversité	CPIE	550 €
Valorisation de l'environnement	CPIE	550 €
Approvisionnement produit locaux	CPIE	550 €
Classement / Labels	JURA TOURISME	Offert
Tourisme durable	JURA TOURISME	Offert
Décibellesdata	OFFICE DE TOURISME	Réalisation en interne

- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221651-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	14	0	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/5-1

FINANCES



Carte Avantages Jeunes 2022/2023 : Choix des avantages

La Carte Avantages Jeunes (CAJ) est un dispositif qui permet à son détenteur (de moins de 30 ans) de bénéficier de tarifs avantageux sur diverses prestations proposées par la Communauté de Communes,

Info Jeunesse Jura, qui diffuse la CAJ, nous sollicite pour le renouvellement de notre partenariat pour la saison du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** de poursuivre sa participation à l'opération Coupon avantage jeune, à savoir :
 - o Sac Aventure Jeu « Le Secret de la Roche Bleue » : 10 € au lieu de 15 €
 - o Domaine Nordique des Hautes-Combes : coupon ENJ séance offerte
 - o Conservatoire de Musique : Les frais de dossier offerts, valable une fois par famille
 - o Musée de l'Abbaye : Une entrée offerte
 - o L'Atelier des Savoir-Faire : Entrée gratuite à l'espace muséographique toute l'année
- **AUTORISE** le renouvellement tacite de la présente convention si maintien des remises telles que définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221652-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :  	
15	14	0	1	0		
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/5-2

FINANCES


Parc de photocopieurs : Choix du prestataire

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude disposant d'un parc photocopieur obsolète, dysfonctionnel et ne répondant plus aux besoins des utilisateurs, a donc lancé une procédure pour le renouvellement de la quasi-totalité de ses machines,

Cette présente consultation est initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de renoncer à passer le marché pour des motifs d'intérêt général, lors d'une première consultation établie en 2020,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir l'offre de KOESIO comprenant la tranche ferme (à partir de la notification du marché pour les services suivants : siège HJC, les Médiathèques, l'ASF, le Musée, le Conservatoire) et l'option 1 (OT St-Claude, OT Lajoux et OT La Pesse à compter du 11 janvier 2023) pour un montant de 7 257.60 € TTC par an pour une durée de 50 mois,
- **ACTE** que la maintenance sera calculée en fonction du nombre de copies et suivant le prix unitaire du contrat,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221661-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	14	0	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/6-1

ECONOMIE

Achetez à Saint-Claude : Adhésion à la plateforme

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la volonté de fidéliser les commerçants adhérents à la plateforme,

Vu le manque de notoriété de la plateforme auprès des consommateurs,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la gratuité de l'adhésion à la plateforme Achetez à Saint-Claude,
- **ACTE** que cette gratuité pourra être soumise à révision en fonction de l'évolution de l'outil,
- **MAINTIENT** l'absence de commission sur les chèques cadeau,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022
					Reçu en préfecture le 25/02/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	14	0	1	0	ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221662-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/6-2

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunalité : Demande de la commune de Viry

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020 / C91 L /01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des communautés de communes est demandé,

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221662-DE

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de Viry pour procéder au remplacement de la vitrine réfrigérée de la boucherie,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 5 973.25 €
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022
					Reçu en préfecture le 25/02/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	14	0	1	0	ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221663-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/6-3

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunalité : Demande de la commune de Chassal-Molingès

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020 / C91 L /01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des communautés de communes est demandé,

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221663-DE

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de Chassal Molinges concernant la réhabilitation du chauffage de la salle des fêtes

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 780 €
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221691-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	14	0	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

Stade Edouard Guillon : Choix de l'assureur pour la dommage ouvrage

Suite à la consultation d'une dommage ouvrage pour une garantie complète (garantie de base dommage ouvrage + garanties complémentaires + garanties dommages aux existants divisibles) des nouveaux locaux créés sur les bâtiments existants su stade Edouard Guillon à Molinges,

Vu les offres reçues,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir GROUPAMA pour un montant de 4 316.54 € HT soit 4 710.93 € TTC,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
15	14	0	1	0	Affiché le
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/9-2

PATRIMOINE / BATIMENTS

Rénovation du bâtiment Carnot : Avenant n°1 du lot n°02 « Démolition » - entreprise SERRANT TP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les modifications apportées par l'entreprise Serrand TP au lot n°02,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 4 076.50 € HT soit 4 891.80 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 42 451.50 € HT soit 50 941.80 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022	
					Reçu en préfecture le 25/02/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	14	0	1	0	ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221693-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/9-3

PATRIMOINE / BATIMENTS

Pôle de Services 1, rue du Tomachon : Microdata – bail de location

Vu les travaux de désamiantage du bâtiment Carnot au 1^{er} mars 2022, il convient de reloger l'association Microdata,

Vu la proposition de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à M. Laurent Maisonhaute président de l'association Microdata, d'utiliser à titre gracieux la salle 1 du pôle de services du Tomachon pour le transfert provisoire de leurs activités,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le bail de location proposé pour une durée d'un an à compter du 14 février 2022 reconductible par tacite reconduction à titre gracieux,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 25/02/2022	Affiché le
15	14	0	1	0	<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/9-4

PATRIMOINE / BATIMENTS



Pôle de Services 1, rue du Tomachon : Les Arts Plastiques du Haut-Jura – bail de location

Vu les travaux de désamiantage du bâtiment Carnot au 1^{er} mars 2022, il convient de reloger l'association des Arts Plastiques du Haut-Jura,

Vu la proposition de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à M. Christophe Jeantet, président de l'association Les Arts Plastiques du Haut-Jura, d'utiliser à titre gracieux la salle 3 du pôle de services du Tomachon pour le transfert provisoire de leurs activités,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le bail de location proposé pour une durée d'un an à compter du 14 février 2022 reconductible par tacite reconduction à titre gracieux,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022
					Reçu en préfecture le 25/02/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	14	0	1	0	ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG20221695-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/9-5

PATRIMOINE / BATIMENTS

ADS : Bail de location - Local 3, rue Mercière

Vu la problématique d'accessibilité pour le service urbanisme,

Vu la vacance du local de M. Laurent Jussreandot situé au 3, rue Mercière à St-Claude,

Considérant qu'il convient d'établir un bail de location avec M. Laurent Jussreandot,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le bail de location proposé à compter du 01 mars 2022 au 31 mars 2023 pour un montant mensuel de 600 €,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216123-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-3

CULTURE

Conservatoire : approbation de la convention avec l'APEI de St-Claude

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu l'atelier de pratique vocale et instrumentale aux adultes accompagnés par les établissements du pôle adulte handicap Juralliance de Saint-Claude,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **ACTE** que les frais d'adhésion au conservatoire de 15 € sont pris en charge par l'APEI,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216124-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-4

CULTURE

Conservatoire : approbation de la convention avec l'Association AuditionSolidarité.Org

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Considérant que le conservatoire a pour objet de faciliter l'accès aux pratiques musicales associées à la création et à la diffusion,

Vu le souhait d'accueillir l'Association dans le cadre d'une action de prévention auditive à destination de ses professeurs et de ses élèves.

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **ACTE** que cette action qui résulte du concours désintéressé des parties est organisée à titre gracieux, sans contreparties financières de part et d'autre et sans qu'aucune participation financière ne soit demandée, sous quelque forme que ce soit aux bénéficiaires finaux,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216125-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-5

CULTURE

Médiathèque : approbation de la convention avec l'AFPA et LHH

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la mise à disposition pour l'AFPA de la salle de formation (l'@telier) et son matériel informatique, pour quatre sessions de formations informatiques accompagnées par Pôle Emploi en décembre et en janvier et pour les semaines à venir,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les conventions à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022 sans contribution financière et renouvelable par tacite reconduction,
- **ACTE** la mise à disposition gracieuse du Conseiller numérique pour assurer des ateliers et des suivis personnalisés (formations non qualifiantes),
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216126-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-6

CULTURE

Médiathèque : approbation de la convention avec le CPIE du Haut-Jura – exposition Karst


Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Les CPIE du Haut-Jura et du Haut-Doubs, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, ont conçu et réalisé une exposition pédagogique, interactive et ludique traitant du changement climatique à l'échelle de la montagne jurassienne et de son karst,

L'exposition « Karst, cœur de montagne – Une histoire d'eau et de roche » est présentée à la médiathèque Le Dôme du 31 janvier au 28 février 2022. Elle fait écho au sondage sur l'eau, initié par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, les syndicats intercommunaux des eaux du Grandvaux et du Haut-Jura Sud...

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée allant du 31 janvier 2022 au 28 février 2022,
- **ACTE** la mise à disposition de l'exposition à titre gracieux,
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216127-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	14	0	1	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES :

POUVOIRS : Caroline Braun donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-7

CULTURE

Médiathèque : Espace des Mondes Polaires – contrat de location exposition

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu l'exposition « Paul-Emile Victor, poète de l'errance 1934-1937 », qui présente des photographies prises par Paul-Emile Victor lors de ses premières expéditions au Groënland,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée allant du 27 janvier 2022 au 6 mars 2022,
- **ACTE** la mise à disposition de l'exposition à titre gracieux,
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 25/02/2022
 Reçu en préfecture le 25/02/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216111-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/11-1

SPORTS

Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant du n°1 du lot n°10 « Electricité-Courants faibles » - entreprise SCEB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,


Vu les modifications apportées par l'entreprise Sceb au lot n°10,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 12 832.20 € HT soit 15 398.64 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 51 913.70 € HT soit 62 296.44 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022	
					Reçu en préfecture le 25/02/2022	
					Affiché le	
					ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216112-DE	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> 	
15	13	2	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/11-2

SPORTS

Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant du n°1 du lot n°04 « Metallerie » - entreprise DUCROT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,




Vu les modifications apportées par l'entreprise Ducrot au lot n°04,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 13 615 € HT soit 16 338 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 16 074.70 € HT soit 43 289.64 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022	
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0	Affiché le	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/11-3

SPORTS

Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant du n°2 du lot n°06 « Menuiseries/Intérieures » - entreprise CAPELLI-BERROD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,


Vu les modifications apportées par l'entreprise Capelli-Berrod au lot n°06,

Vu l'avenant n°02 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 227.24 € HT soit 272.69 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 20 846.98 € HT soit 25 016.38 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216114-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	13	2	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :						
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/11-4

SPORTS

Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant du n°1 du lot n°09 « Plomberie/Sanitaires » - entreprise PICARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les modifications apportées par l'entreprise Picard au lot n°09,

Vu l'avenant n°01 proposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour un montant de 5 703.84 € HT soit 6 844.61 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 22 303.37 € HT soit 26 764.04 € TTC,
- **AUTORISE** le Président toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

ID : 039-200026573-20220216-HJSCSG202216121-DE

Berger
Levrault

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-1

CULTURE

Conservatoire : modification de la tarification suite COVID-19

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Considérant que les cours ont repris le 03 janvier 2022 en tenant compte de la décision des élus de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** la tarification du Conservatoire suivante du 01 janvier 2022 jusqu'aux prochaines directives

Situation	Tarification
Cours en présentiel effectués normalement	Plein tarif
Cours en distanciel pour les élèves qui pratiquent un instrument à vent ou le chant	Demi-tarif
Pour les élèves suivant uniquement des cours d'atelier vocal ou de pratiques collectives (ensembles / IME / SESSAD / ESAT) qui ne sont pas autorisés	Gratuité

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 16 FEVRIER 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Ernard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Caroline Braun, Claude Mercier

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 février 2022, datée du 9 février 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°16/12-2

CULTURE

Conservatoire : approbation de la convention avec l'IME-SESSAD

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu les ateliers de pratique instrumentale proposés aux enfants et adolescents placés sous tutelle éducative de l'IME et du SESSAD Juralliance de Saint-Claude,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote ; 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **ACTE** que les frais d'adhésion au conservatoire de 15 € sont pris en charge par l'IME et le SESSAD
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération